

**Lundi 23 novembre 2020**

## **Communiqué de presse**

### **La Région Île-de-France et la Chambre syndicale des buralistes signent un contrat d'avenir régional**

La Région Île-de-France et la Chambre syndicale des buralistes d'Ile-de-France signent ensemble un contrat d'avenir régional pour souligner l'importance de leur partenariat stratégique.

Avec 2 700 établissements en Ile-de-France, les buralistes sont un acteur incontournable du commerce de proximité et de la vie locale sur le territoire francilien, souvent situés dans les centres villes ou centres-bourgs où l'offre de service public est en déclin.

Par cette convention cadre, la Région souhaite encourager la diversification entamée par ces acteurs économiques au service du territoire régional et de ses habitants (encaissement des créances fiscales depuis juillet 2020, vente de titres de transport pour le compte de la RATP...).

Pour cela, cette convention poursuit trois grands objectifs :

**- Renforcer l'information des buralistes franciliens sur les dispositifs régionaux d'accompagnement et de modernisation qui leur sont dédiés :**

Les buralistes franciliens sont éligibles à de nombreuses aides financières régionales afin de faciliter la relance de leur activité, favoriser leur développement ou encourager leur transition numérique et écologique.

Ils peuvent ainsi bénéficier du **Prêt Rebond à taux zéro** pour les TPE & PME (10 000€ à 300 000€ pour les entreprises de 0 à 250 salariés), du **Fonds Résilience** qui propose des avances remboursables pouvant aller de 3000 à 100 000 euros, ou encore du **chèque numérique** de 1500€ pour accélérer la numérisation de leur commerce.

**- Renforcer la collaboration entre les buralistes et la Région Île-de-France sur des sujets essentiels :**

Au-delà des aides financières, la Région Île-de-France souhaite également développer une collaboration plus étroite sur des sujets comme la sécurité, l'écologie ou encore l'aménagement du territoire.

Elle propose ainsi d'aider les buralistes à solliciter le **bouclier de sécurité régional** auprès de leurs communes pour financer le déploiement de dispositifs de

vidéo-surveillance ou encore à s'emparer du **budget participatif écologie et solidaire** permettant de faire financer des projets environnementaux autour de certaines thématiques clés comme l'énergie, l'alimentation ou l'économie circulaire.

- **Renforcer le partenariat avec Île-de-France Mobilités :**

Enfin, la Région entend augmenter la rémunération des buralistes dépositaires agréés en leur donnant accès à la distribution de nouveaux titres de transport (carte Easy) et élargir le nombre de buralistes dépositaires notamment dans les zones où les réseaux de distribution de titre de transports sont insuffisants.

Tout le détail des aides financières et des mesures mises en place par la Région :  
<https://www.iledefrance.fr/la-region-aux-cotes-des-franciliens>  
<https://www.iledefrance.fr/la-region-aux-cotes-des-commerçants-artisans-tpe-pme-et-des-agriculteurs>

**Contact presse :**

Eléonore Flacelière 06 64 82 77 04 / [eleonore.flaceliere@iledefrance.fr](mailto:eleonore.flaceliere@iledefrance.fr)